



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 15 novembre 2018, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**TRAVAUX DE RÉNOVATION / TRANSFORMATION DU BÂTIMENT SIS AU N° 130
DE LA ROUTE DE CHÊNE : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 1'800'000.- TTC)**

vu les articles 30, al. 1, lettre e) et m), 31, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 30 octobre 2018,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 1^{er} novembre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 1'800'000.- TTC pour couvrir les frais liés à des travaux de rénovation / transformation du bâtiment sis au N° 130 de la route de Chêne ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine financier ;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'800'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 14 janvier 2019.

Chêne-Bougeries, le 23 novembre 2018

Florian GROSS
Président du Conseil municipal